



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Saint Julien, le vendredi 19 février 2024

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

VENDREDI 23 FÉVRIER 2024 à 18h30
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation secrétaire de séance
2. **Adoption du compte rendu de la séance précédente** en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
3. **Fonctionnement du CM :**
 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.
4. **Affaires foncières et financières :**
 - Vote garantie d'emprunt association UMANE dans le cadre de la cession de la Maison de Retraite
5. **Aménagement local et développement durable :**
 - Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire de la Commune en modification de la délibération n°2023-10-16-05 du 16/10/2023
6. *Échanges et informations divers (Points non délibératifs)*

Merci de me communiquer vos éventuelles sollicitations de sujets d'échange et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Vous trouverez joints à la présente :

- *Le compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,*
- *Le projet de délibération portant sur la garantie d'emprunt,*
- *Le lien (via l'e-mail d'envoi) permettant la consultation de l'ensemble des cartes de zonage disponibles sur le site internet de la commune dans le cadre de la consultation publique en cours, liées au projet de délibération portant sur les zones d'accélération pour les énergies renouvelables,*
- *Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales*



Le Maire,

Emmanuel HUGOU